

p.B.73.F.0.1.(5).-KJF/QM

Berne, le 9 avril 1990

Note à la Division politique I

Visite officielle de travail du Chef de la Division politique I, l'Ambassadeur J.C.A. Staehelin, à Ottawa les 26 et 27 avril 1990

Elements d'information sur la Suisse et la Francophonie

Sommet de Dakar

Du 24 au 26 mai 1989, le IIIe Sommet de la Francophonie s'est tenu à Dakar et a accueilli 40 pays. Ce Sommet a avant tout souligné la dimension Nord-Sud et l'importance du développement dans la coopération francophone internationale, aspect dorénavant prépondérant dans l'ensemble des activités de la Francophonie.

Le Sommet a entériné les orientations qui lui ont été proposées en mettant l'accent sur l'éducation et la formation au service du développement du Sud, et en décidant une refonte des mécanismes institutionnels de la Francophonie. C'est ainsi qu'il a fait de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) la seule organisation internationale intergouvernementale de la Francophonie, et a décidé l'intégration en son sein des "réseaux", structures souples jusque là chargées entre les Sommets de la mise au point et du suivi des projets.

La Suisse participait pour la première fois à part entière et fut élue à l'une des six vice-présidences du Sommet. Elle a été élue à Dakar au Comité du Suivi, organe directeur de la Francophonie entre les Sommets, composé de seize membres.

Conférences spécialisées des ministres francophones

En janvier 1989, soit avant le Sommet de Dakar, se réunissait à Paris la première conférence des ministres francophones de la

justice. La Suisse y était représentée par une délégation conduite par le Vice-Chancelier Couchepin.

En novembre 1990 devrait avoir lieu une conférence des ministres francophones de la culture. Le calendrier prévisionnel et les premiers papiers qui s'y rapportent, tels qu'ils ont été distribués lors du Comité du Suivi de mars 1990, ont été transmis au DFI.

En mars 1991 devrait se tenir la Conférence des ministres francophones de l'environnement, dans un lieu qui reste à déterminer (la Tunisie est candidate). Le DFI est là encore informé de ce projet. Cette conférence pourrait être l'occasion pour nous de rappeler l'importance de la convention de Bâle sur les déchets toxiques, dont mention n'avait pas pu être faite dans la déclaration sur l'environnement du Sommet de Dakar, en raison de la réticence des pays africains, et du manque de soutien des pays du Nord.

CONFEMEN

Dès cette année, la Suisse participe en qualité d'observateur aux travaux de la conférence des ministres de l'éducation nationale (CONFEMEN). Présidée par le ministre français de l'Education nationale, M. Jospin, la CONFEMEN aurait dû tenir sa conférence annuelle en Côte d'Ivoire les 5 et 6 avril 1990. Celle-ci a toutefois été ajournée sine die.

Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT)

L'ACCT est la seule organisation intergouvernementale de la Francophonie fondée en 1970 qui comprend deux catégories d'Etats: les Etats membres et les Etats associés (à l'issue de la conférence générale d'Ottawa de 1989, l'ACCT compte 32 Etats membres et 7 Etats associés).

Le budget de l'ACCT pour 1989 s'est élevé à 113 millions de francs français. 3 Etats en assurent 92,5 % (la France - 45 %, le Canada - 35,5 %, la Belgique - 12 %). L'ACCT, dont 80 % du budget

doit être affecté aux programmes de développement, n'a pas de rôle de financement à assurer en vue de la préparation des Sommets de la Francophonie.

Le dernier Sommet de Dakar a réhaussé le rôle de l'ACCT en en faisant l'exécuter privilégié des décisions du Sommet, et en y intégrant les "réseaux", structures souples instituées par les Sommets et chargées de la réalisation des programmes.

L'Agence a procédé à l'élection de son nouveau secrétaire général début décembre 1989 à Ottawa en la personne du Canadien Jean-Louis Roy, nommé pour un mandat de quatre ans, renouvelable. Il est entré en fonction le 18 janvier 1990. Par ailleurs, les quatre directeurs généraux de l'Agence ont également été renouvelés. L'élection de M. Roy se fit dans un climat difficile, le candidat canadien s'étant vu opposé un candidat belge, M. Roger Dehaybe, soutenu officiellement par la France. La Suisse est le seul pays membre de plein droit des Sommets francophones et membre du CIS qui n'ait pas de liens avec l'ACCT. Pour la première fois à Ottawa, la Suisse a participé en tant qu'observateur aux travaux de la conférence générale.

Au moment de votre déplacement au Canada, le Conseil fédéral aura été saisi d'un papier de discussion établi après la réaction favorable du Chef du Département à la note qui lui avait été adressée le 6 février 1990, et qui préconisait l'entrée de la Suisse à l'ACCT comme membre à part entière.

M. Roy devrait faire une visite au Secrétaire d'Etat Jacobi à Berne début mai.

Ive Sommet francophone de Kinshasa (Octobre 1991)

Le 6 février 1990, le Secrétaire d'Etat Jacobi recevait M. M'Buze Lobwanabi, Délégué spécial zaïrois à la Francophonie. Celui-ci nous informait que le Comité préparatoire dont il devrait prendre la présidence, aura sa séance constitutive en juin à Paris et siégera régulièrement dès septembre 1990. Selon notre interlocuteur, une des orientations fondamentales du prochain Sommet

pourrait être l'environnement, en plus de l'éducation et la formation déjà retenues comme axe prioritaire du précédent Sommet.

En ce qui concerne l'organisation pratique du Sommet, les Zaïrois semblent avoir choisi Kinshasa même, suite aux conseils de modération qui leur ont été prodigués de part et d'autre. Le projet qu'ils ont mis au point et qu'ils viennent de distribuer à fin mars reste toutefois disproportionné. Hormis la démarche de nature générale effectuée le 6 février auprès du Secrétaire d'Etat Jacobi, les Zaïrois ne nous ont pas encore sollicités pour contribuer financièrement ou en nature à la préparation du Sommet. Absents de la mission technique de l'automne 1989 et de celle qui se déroule actuellement au Zaïre et constituée de représentants canadiens, français et belges, nous avons plaidé pour la plus extrême réserve suisse dans cette affaire, de manière à ne pas soulever de faux espoirs tant auprès des Zaïrois que des pays contributeurs du Nord (cf note du 5 avril 1990 au Secrétaire d'Etat Jacobi).

Projets particuliers

TV 5 :

La Suisse s'est, comme le Canada et la Belgique, opposée à un abandon tel qu'il a été préconisé par la France au cours de 1989 des programmes TV 5-Europe et TV 5-Canada. La France est revenue depuis sur ses intentions premières, et il a été décidé, après une réunion des ministres compétents en novembre 1989 à Paris, de maintenir ces programmes tout en les réformant pour en améliorer l'audience. Une nouvelle rencontre des ministres compétents doit avoir lieu au Canada en mai 1990. Du côté suisse, le Conseiller fédéral Ogi ne sera probablement pas présent, mais remplacé par son secrétaire général.

CEMAF :

Le centre d'échanges multilatéraux d'actualités francophones (CEMAF) a été institué pour une période d'essai de deux ans (89-90), pour déboucher à terme sur une agence francophone d'images de télévision. La contribution suisse à ce projet issu du

dernier Sommet est de 500'000 francs français, ainsi que de 20'000 francs suisses par an versés à la SSR qui est mandatée pour assurer cette participation.

La première année d'exploitation du CEMAF se solde toutefois par un échec: l'utilisation du CEMAF ne répond pas aux espoirs des opérateurs, et des difficultés juridiques ont bloqué les contributions canadienne et belge. La Suisse bloque pour l'instant toute contribution pour 1990 puisque le CEMAF se trouve virtuellement en cessation d'activité.

Coopération juridique :

La Suisse finance à partir de cette année la distribution d'une revue universelle des droits de l'homme, mensuelle, pour une durée de quatre ans à 400 personnes ou instituts choisis dans les pays francophones du Sud.

AUPELF :

La Suisse finance un programme d'édition de livres scientifiques universitaires du premier cycle dans le cadre de l'association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF). Sur la plan du livre, la Suisse poursuit son effort pour l'édition de livres de poche francophones à prix réduit.

Université Senghor d'Alexendrie :

La Suisse étudie favorablement sa participation à cette Université de troisième cycle dont le but est de former des cadres africains dans les domaines de la nutrition-santé, l'administration et l'environnement, et dont le début des activités est prévu pour l'automne 1990.

SERVICE DE LA FRANCOPHONIE



Jean-François Kammer

Note à Monsieur le Secrétaire d'Etat K. JacobiLa Suisse et le prochain Sommet de Kinshasa

Lorsque vous avez le 6 février dernier reçu Monsieur M'Buze Lobwanabi, délégué spécial zaïrois à la francophonie, celui-ci vous avait promis la remise d'un document pour le mois de mars reflétant les intentions du gouvernement zaïrois sur l'organisation du prochain Sommet francophone de Kinshasa en octobre 1991.

Ce document vient d'être remis par les Canadiens à notre ambassade à Ottawa et par les Français à notre ambassade à Paris, sans que nous soyons nous-même directement approchés par les Zaïrois.

Malgré les conseils de modération qui ont été prodigués de toute part, (la France et le Canada n'ont pas l'intention d'augmenter la contribution qu'ils ont versée pour Dakar), le Zaïre ne semble pas capable de se résoudre à autre chose qu'à mettre sur pied un programme de prestige. Bien que les autorités zaïroises aient retenu la ville de Kinshasa même comme lieu de la conférence, elles échaffaudent apparemment, à l'instar d'une ville olympique, des plans d'équipement et de construction totalement disproportionnés avec la tenue d'une conférence.

L'ensemble des projets sont devisés par le document à 481 millions de FF, soit environ 120 millions de SFr, dont 420 millions de FF (105 millions de SFr) figurent sous la rubrique "financement à rechercher auprès des partenaires". La liste des partenaires potentiels établie par le Zaïre mentionne expressément la Suisse à côté de la France, du Canada, du Québec, de la Belgique, et des "institutions internationales".

Nous n'avions l'an passé pas pris part à la mission d'évaluation franco-canado-belge qui s'était rendue à Kinshasa. Lors de la visite du Ministre Decaux à Berne, son directeur de cabinet nous avait toutefois promis de nous tenir informés au fur et à mesure de la concertation entre les trois pays mentionnés, déjà contributeurs au Sommet de Dakar. C'est ainsi que notre ambassade à Paris a été invitée ces derniers jours à une réunion d'information, d'où il ressort qu'une nouvelle mission technique va se rendre incessamment au Zaïre. La Suisse est invitée à s'y joindre. Notre ambassade a d'emblée fait part de la plus grande réserve vis à vis d'une telle participation, nos interlocuteurs français ne se faisant semble-t-il pas d'illusion sur notre volonté réelle de participer.

Même s'il ne s'agit pas pour l'instant, en faisant partie d'une telle mission, de prendre des engagements fermes, il nous paraît souhaitable de ne pas donner de signes quelconques d'encouragement tant envers les Zaïrois qu'envers les probables contributeurs du Nord. Il serait également préférable d'être clairs dès le début en disant que, d'une part, nous ne saurions distraire des activités en faveur du développement des moyens pour contribuer à l'organisation du Sommet, et que, d'autre part, nous ne serons pas en mesure de mobiliser d'autres fonds pour un tel projet. En laissant planer un doute sur nos intentions, la déception à terme ne pourrait être sur le plan politique que plus importante.

Si nous désirons bien sûr être informés de l'évolution de la situation, il semble toutefois préférable de ne pas se joindre à des missions d'évaluation sur place, et ce pas plus en envoyant quelqu'un de Suisse qu'en impliquant notre ambassade à Kinshasa.

SERVICE DE LA FRANCOPHONIE



J.-F. Kammer

Copies : - Secr. BRF

- KJP

- SFR

- SRU

- SIN, KJF

- Ambassades de Suisse à Kinshasa, Ottawa, Paris